



Changement de compte bancaire

Par **papapoule**, le **17/03/2008** à **17:03**

bonjour a tous

La procedure de divorce n'est pas encore entamée
puis-je changer de compte bancaire ?

Par **lolo33200**, le **17/03/2008** à **19:51**

Vous ne précisez pas si le compte dont vous disposez actuellement est un compte joint ou votre compte personnel.

Dans les deux cas, rien ne vous empêche d'ouvrir votre propre compte (si c'est un compte joint que vous avez actuellement) ou un autre compte (pour quelque raison que ce soit).

A partir du moment où vous continuez à assumer les charges de votre ménage, je ne vois pas où cela peut poser un problème.

Par **Visiteur**, le **17/03/2008** à **21:10**

Mariée ou pas, chacun est libre d'ouvrir autant de compte qu'il le souhaite.

Par **papapoule**, le **17/03/2008** à **23:08**

super a vous d'avoir répondu

ça fait du bien de se sentir moins seul.

nous avons un compte joint

je gagne environ 2000 par mois et ma femme, en dépression depuis 6 ans et pensionnée a hauteur de 350 euros.

mon salaire regle donc toutes les charges.

elle na pas payer le loyer depuis 8 mois, j'ai peur que ça recommence.

je vais donc changer de compte et mes prelevement suiveront

merci encore a vous